

COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 13 mai 2016 à 20H00

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 9 mai 2016,
L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Vente de fleurs du 16 mai
- 2) Centre de Loisirs
- 3) Ducasse : organisation et tarifs
- 4) Maitrise d'œuvre aménagement centre bourg
- 5) DM rectification budget

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de Mme Mélanie KROONBERG et de Mlle Elodie LELEU, excusées.
Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) VENTE DE FLEURS DU 16 MAI

Organisée par la commission Jeunesse / Centre de Loisirs, la vente de fleurs aura lieu le lundi 16 mai prochain sur le parking de l'école, de 8h30 à 17h00.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Barquettes de 10 pots fleurs diverses variétés : 4 €
- Pots fleurs 10cm : 1,50 €
- Dalhia nain et Tabac le pot : 0,80 €
- Bidens lepot : 1,80 €
- Suspension géranium et surfinia 25cm: 10 €
- Suspension variée 25 cm : 12 €
- Tomates x 6 ; Choux x 15 ; Salades x 15 ; Poireaux x 100 : 3 €
- Céleris x 10 : 3,50 €
- Courgettes, Poivrons, Aubergines, Potiron, Concombre, Melon : 1,50 €
- Persil, Plantes aromatiques ; 1,50 €

M. Stéphane COANON s'est occupé de l'approvisionnement auprès de Romain LELEU.
Seront présents pour la vente : Mme Mélanie KROONBERG, Mme Anne-Sophie ROHART, M. René JOLY, M. Guillaume TREUNET et M. Christophe COUSIN.

2) CENTRE DE LOISIRS 2016

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité du fonctionnement d'un Accueil de Loisirs sans hébergement du lundi 11 juillet au vendredi 05 août 2016 ; chaque semaine du lundi au vendredi de 9 H à 12H et de 14H à 17H.

Comme chaque année nous avons conventionné avec la commune de Courset pour les tarifs de ses habitants.

Le prix de l'animation entre 12H et 14H est de 3, 30 € repas inclus.

La participation des parents est fixée comme suit, par enfant et par semaine :

Nombre d'enfants	Doudeauville / Courset		Extérieur	
	Non bénéficiaires Aide Temps Libre et non allocataires CAF	Bénéficiaires Aide Temps Libre CAF	Non bénéficiaires Aide Temps Libre et non allocataires CAF	Bénéficiaires Aide Temps Libre CAF
Pour 1 enfant	33 €	16 €	39 €	22 €
Pour 2 enfants	30 €	13 €	36 €	19 €
Pour 3enfants et +	27 €	10 €	33 €	16 €

A noter que le CCAS participera à l'inscription des enfants de Doudeauville à hauteur de 3,70 € par enfant et par semaine ; cette participation sera déduite du tarif ci-dessus pour les parents concernés. Le CCAS délibérera en ce sens lors de sa prochaine réunion prévue le 20 mai prochain.

Le budget animations du Centre est fixé à 3 500 € pour les quatre semaines.

La direction du Centre est confiée à M. Alexis DUCROCQ pour les 3 premières semaines, et à Mlle Clémence GALLET pour la dernière semaine. Ils sont tous les deux titulaires d'un diplôme équivalent au BAFD, étant professeurs.

Le personnel d'encadrement est composé d'animateurs titulaires du BAFA, de stagiaires BAFA et d'animateurs non diplômés, répartis selon les normes d'encadrement de la D.D.C.S.

Rémunération du personnel :

La rémunération brute de ce personnel, hors charges patronales, sera définie comme suit :

- le Directeur : 73,50 € brut par jour effectué, plus 2 journées de préparation (12H), ainsi que le paiement de deux pleins de carburant pour ses frais de déplacement ;
- Animateurs BAFA : SMIC brut horaire x 6 + 10%, par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- Animateur Stagiaire BAFA : SMIC brut horaire x 6 par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- Une personne pour la confection des repas, ainsi que le nettoyage des salles et sanitaires, pour le nombre d'heures nécessaire, en qualité d'auxiliaire au 1^{er} échelon de l'Echelle 3, indice brut 340, indice majoré 321.

Mme Béatrice GOLIOT assurera ce poste.

- Le personnel non diplômé percevra une indemnité de 70 € par semaine.

3) DUCASSE

Elle se déroulera les 28 et 29 mai sur le parking de la mairie.

Montage des chapiteaux (buvette parking, barnum, buvette quillier) : le vendredi 27 dès 17h00.

Fête foraine du samedi 28 au lundi 30, avec manège ; tir carabine, pêche aux canards

Le forain demande une participation de 150 € pour s'installer.

Un ticket de manège gratuit sera offert aux enfants du village, pour un coût de 2 € / ticket.

Le samedi 28 :

- dès 14h00 : - essais de la course de Caisses à Savon (13 caisses sont attendues)
- dès 16h00 : - buvette dans la salle
- dès 19h30 : - soirée dansante avec orchestre pour la somme de 350 €
- restauration rapide (sandwichs).

Le dimanche 29 :

- dès 10h00: - course de caisses à savon route du Guindat, exposition de voitures anciennes sur le terrain attenant à la salle.
- 13 h00 : restauration et buvette.
- dès 14h00 : promenades à poneys pour un coût de 100 € l'AM, jeux de quilles traditionnels pour tous avec l'association du Quillier

Les tarifs buvette et restauration sont fixés comme suit :

Buvette :

- Ricard, Whisky, Picon bière, Cocktail des vainqueurs : 2€
- Bière, Kir Pétillant ou vin blanc, Oasis, Coca, Muscat : 1,50 €
- Verre de Rosé, vin rouge, vin blanc : 1 €
- Bouteille de vin (blanc ou rouge) ou Rosé : 6€
- Cognac, mandarine impériale, Get27 : 2 €
- Café : 0,50 €

Restauration :

- Sandwich : pâté / jambon : 3€
- Barquette de frites : 2 €
- Menu Roti de porc + frites + part de tarte + café : 8 € adulte, 5 € enfant
- Quartier de tarte : 1€
- Tarte entière : 8 €

Un planning sera transmis aux conseillers pour la répartition des tâches.

4) MAITRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

Suite au projet du Conseil Municipal concernant l'aménagement du centre bourg, notamment de la route Principale, Monsieur le Maire expose les propositions de trois cabinets d'étude pour en assurer la maîtrise d'œuvre : BLEARD, V2R ERC et RESELVIA.

Le coût de la maîtrise d'œuvre avec aménagement + enfouissement des réseaux, est estimé à :

- 25 000 € pour BLEARD,
- 17 450 € pour V2R et
- 21 300 € ou 26 100 € pour Reselvia.

Au vu des orientations budgétaires annoncées, et avec 5 voix POUR, 3 voix CONTRE et 5 Abstentions, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de décision à ce jour, et d'attendre une nouvelle proposition de Monsieur le Maire

5) DM RECTIFICATION BUDGET COMMUNE

Lors du vote du budget, la somme correspondant au solde d'investissement reporté n'a pas été inscrite. Il convient de la mettre sur l'article 001 de la section d'investissement et de rééquilibrer le budget. A cette fin, les conseillers décident de modifier le budget comme suit :

Section d'investissement recettes :

- a 001 solde d'exécution reporté : + 82 774,84 €
- a 021 virement du fonctionnement : - 82 774,84 €

Section de fonctionnement dépenses :

- a 023 virement à l'investissement : - 82 774,84 €
- a 60633 fournitures de voirie : + 27 774,84 €
- a 615221 entretien bâtiments public : + 14 000 €
- a 615228 entretien autres bâtiments : + 10 000 €
- a 615231 entretien réparation voirie : + 25 000 €
- a 6411 : personnel titulaires : + 5 000 €
- a 6413 personnel non titulaire : + 5 000 €
- a 6451 cotisations URSSAF: + 500 €
- a 6453 cotisations caisses retraite : + 500 €

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

Le compte rendu a été affiché à la mairie le 20 mai 2016.

Rappel des délibérations examinées :**N° Objet de la délibération**

- 1) Vente de fleurs du 16 mai
- 2) Centre de Loisirs 2016
- 3) b Ducasse
- 5) DM rectification budget

Signatures des membres présents :

M. Christophe COUSIN		M. René JOLY	
M. Jean-Louis DELATTRE		M. David OBERT	
M. Arnaud ANSEL		M. Guillaume TREUNET	
M. Jean-René PRÉVOST		Mme Anne-Sophie ROHART	
M. Jérémy VASSEUR		M. Stéphane COANON	
		M. Rémi LACHERÉ	
		Mme Evelyne DUROT	
M. Éric DELPLANQUE			